



MAIRIE
DE
VILLEDIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

DU JEUDI 28 JUIN 2012

Étaient présents : Yves Tardieu, maire ; Pierre Arnaud, premier adjoint ; Nadine Bernard ; Armelle Dénéreaz ; Roland Fontana ; Jean-Laurent Macabet ; Aurélie Monteil ; Guillaume Portugues ; Olivier Sac.

Étaient excusés : Valéry Barbato ; Sandrine Blanc, deuxième adjointe ; Jean Marie Dusuzeau ; Caroline Lefèvre ; Philippe de Moustier, troisième adjoint ayant donné procuration à Yves Tardieu ; Majo Raffin, quatrième adjointe ayant donné procuration à Armelle Dénéreaz.

Olivier Sac est nommé secrétaire de séance.

Séance ouverte à 21 h 10

I. REGLEMENT DE LA CANTINE

Le maire présente le règlement de la cantine qui a été modifié, essentiellement pour pallier aux problèmes posés par les allergies, mais aussi pour clarifier certains points (prix du tarif adulte, heure de fin du repas, etc.). Les modifications ont été approuvées par la commission-école Villedieu - Buisson et le conseil d'école. *Unanimité.*

II. APPROBATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LE CLASSEMENT D'UNE IMPASSE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le maire rappelle l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 au 28 février puis du 6 au 27 mars pour le classement dans le domaine public communal d'une impasse. Jean-Claude Reboul, commissaire enquêteur, a rendu son rapport et ses conclusions en émettant un avis favorable après avoir constaté que l'enquête publique s'était déroulée dans les conditions normales et sans incident suivant la législation en vigueur.

Le maire précise que la demande d'inclure la parcelle D 854 dans le projet d'aménagement ne peut être satisfaite et que les observations concernant l'aménagement du lieu ne font pas l'objet de la présente enquête. Il ajoute que les travaux ne seront réalisés qu'en 2013 ou 2014 et que le projet tiendra compte, autant que faire se peut, des contraintes et demandes.

10 pour, 1 contre.

III. DEMANDE DE PRET RELAIS

Le maire explique que la commune doit faire face à un problème de trésorerie dû au décalage entre le paiement des factures et l'encaissement des subventions. Une demande de prêt relais est en cours auprès du Crédit Agricole pour un montant de 90 000 €, avec une clause de remboursement dès réception des subventions et notamment les 101 000 € de la Région dans le cadre du PAS. *Unanimité.*

IV. CONTRACTUALISATION 2012

Le maire fait part au conseil municipal que le conseil général a mis en place pour 2012 une phase contractuelle, dans la continuité de celle de 2009 à 2011, qui fonctionne par avenant annuel. La dotation annuelle est de 43 300 € qu'il propose d'affecter de la manière suivante :

- Réalisation d'un portail et aménagement du jardin du souvenir au cimetière : 6 580 €
- Réfection du chemin des « Pigières » : 26 323 €
- Signalétique du village : 10 397 €

Unanimité.

V. RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE DU CHEMIN DES « PIGIERES »

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 juin après avoir reçu 3 offres suite à la consultation lancée pour la réfection du chemin des « Pigières ». Les offres sont les suivantes : Braja pour un montant de 48 737,00 € TTC, Eiffage pour un montant de 46 943,00 € TTC et Missolin pour un montant de 44 975,58 € TTC.

La question est posée de savoir s'il est opportun de commander les travaux vu les problèmes de trésorerie rencontrés actuellement. Le maire répond que l'on peut demander à l'entreprise de retarder les travaux pour payer plus tard et que de toute façon ces travaux sont budgétés et subventionnés (contractualisation).

Le maire propose donc d'approuver le choix de la commission d'appel d'offres, à savoir l'entreprise Missolin.
Unanimité.

VI. ATTRIBUTION DU LOT 6 – PREAU DE L'ECOLE – REAMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS AU CENTRE VILLAGE

Le maire explique qu'il s'agit d'officialiser la décision prise précédemment de choisir l'entreprise Rodari pour exécuter les travaux de réfection du préau et de l'entrée de l'école, pour un montant de 75 030,46 € TTC. *Unanimité.*

VII. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DU PAS

Le maire rappelle la délibération de la Copavo relative à la subvention de la Région dans le cadre du PAS, qui accordait à la commune 101 000 € pour le réaménagement d'espaces publics au centre village. La Région souhaite que la commune prenne une délibération formelle sollicitant cette aide. *Unanimité.*

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1. Informations urbanisme

a. Permis de construire

Alain Bertrand a déposé le 06/04/2012 un PC pour un hangar agricole, route de Mirabel, Les Anières, zone Nh. Accordé le 15/06/2012.

b. Déclaration préalable

Wim Heyselberghs a déposé une DP le 19/04/2012 pour la réfection de toiture d'un cabanon, Le Pigeonnier, zone Ua. Tacite le 19/05/2012.

Wim Heyselberghs a déposé une DP le 19/04/2012 pour un mur de clôture, Le Pigeonnier, zone Ua. Tacite le 19/05/2012.

c. Levée du droit de préemption urbain

Le maire informe le conseil qu'il a levé le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée D 835, située "La Gardette Ouest", appartenant à Alain Martin au profit de Valerio Bello et Laureyne Leboucq.

Le maire informe le conseil qu'il a levé le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée E 109, située "Le village", appartenant à Marie-Claire Berger au profit de Degriek Stefaan.

2. Fonds départemental d'aide aux jeunes du Conseil Général

Comme l'an passé, nous avons reçu une demande de participation au fonds départemental d'aide aux jeunes mis en place par le Conseil Général de Vaucluse et financé par la caisse d'allocation familiale, la mutualité sociale agricole, le Conseil Général et les collectivités. La participation forfaitaire pour la commune est de 200 €. *Unanimité.*

3. Modification de la subvention accordée en 2012 à l'association « Les ateliers du regard »

Cette association a envoyé un courrier de réclamation, car les années précédentes la subvention qui leur était versée était de 300 € et cette année seulement 250 €. Ils demandent si la commune peut leur verser les 50 € supplémentaires. Le maire précise que cette association organise chaque année le "Festival après les vendanges" qui est une vraie réussite. *Unanimité.*

4. Agenda

- vendredi 29 juin à 21 h : commission urbanisme
- samedi 30 juin : fête de l'école
- lundi 2 juillet à 21 h : commission information, communication, culture, loisirs, jeunesse
- samedi 14 juillet : vide grenier, repas et bal
- dimanche 15 juillet à 18 h : concert à l'église de Villedieu
- mercredi 18, jeudi 19 et vendredi 20 juillet : soirées de La Gazette
- samedi 21 juillet : Pistou du TCV
- mercredi 25 juillet : Impromptus
- samedi 28 juillet : chapitre d'été de la Confrérie St Vincent

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.